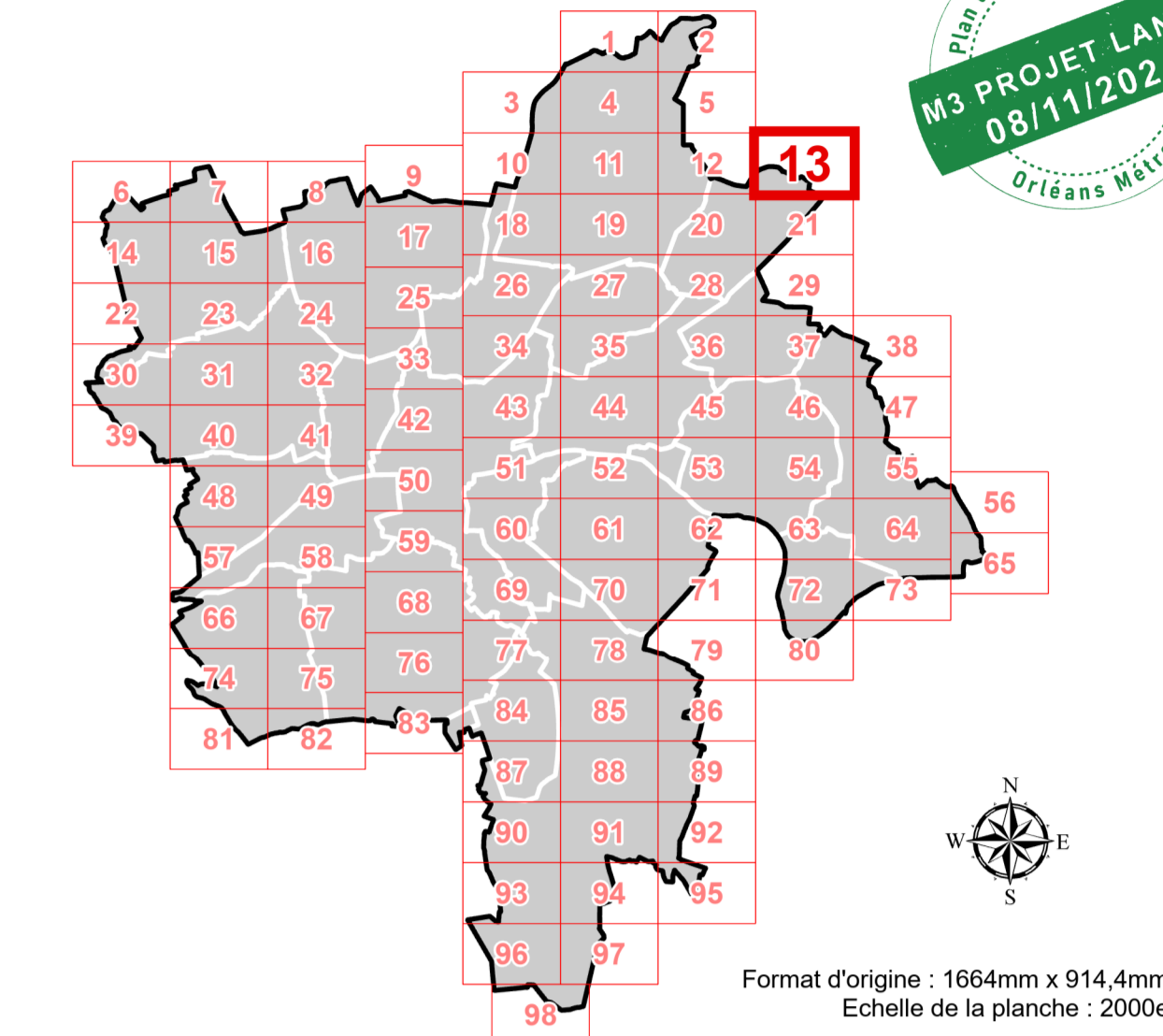


PLAN LOCAL D'URBANISME
MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e
Planche n°13



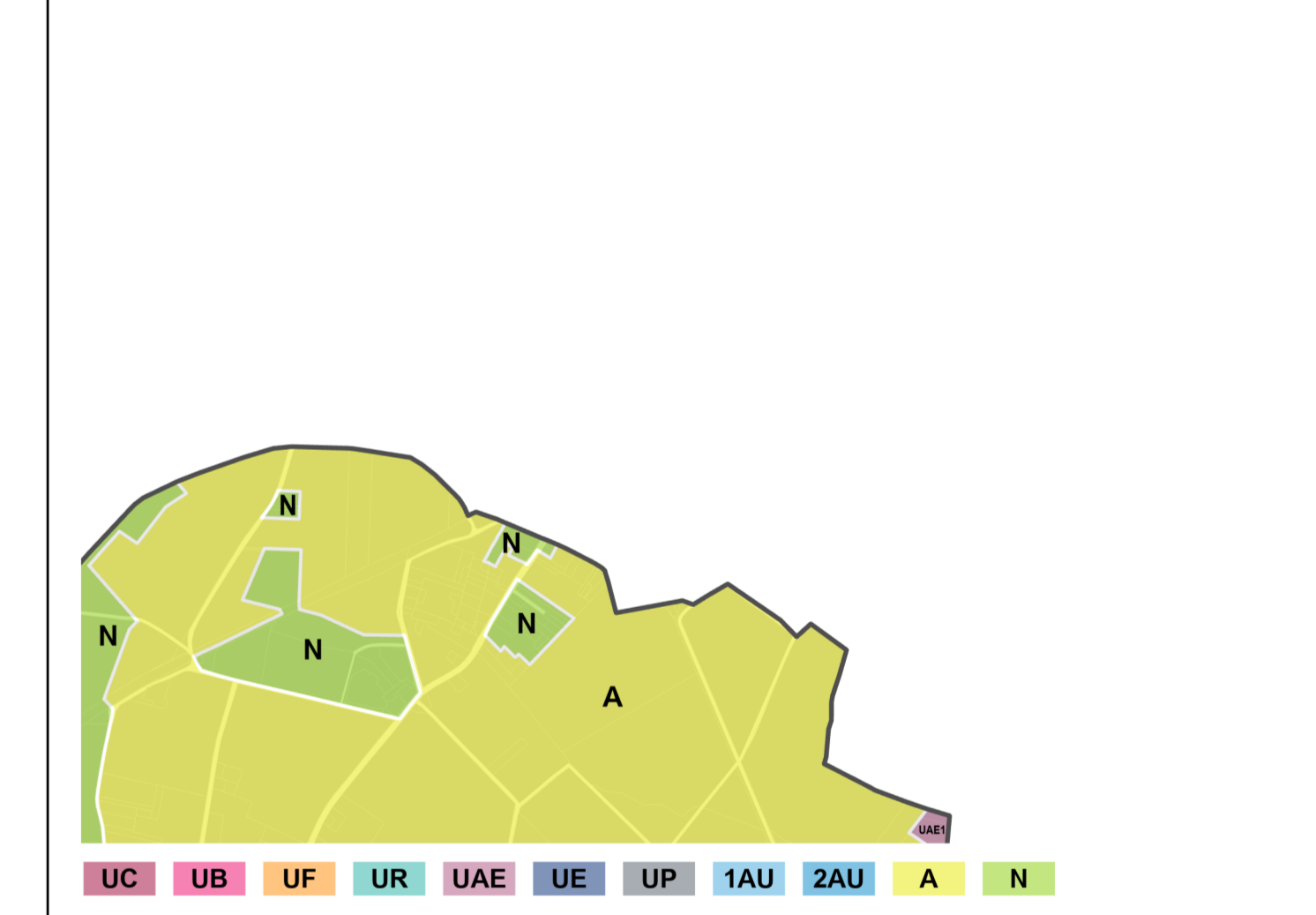
Format d'origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 2000e

Orléans Métropole
1 - Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
2 - Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
3 - Mis à jour par arrêtés les 10/07/2022 (MA.1), 10/07/2022 (MA.2), 10/10/2023 (MA.3), 11/03/2024 (MA.4), 16/11/2024 (MA.5)
4 - Modifié par délibération du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1), 10/11/2023 (M2), 20/06/2024 (M2)
5 - Engagé par arrêté le 08/11/2024

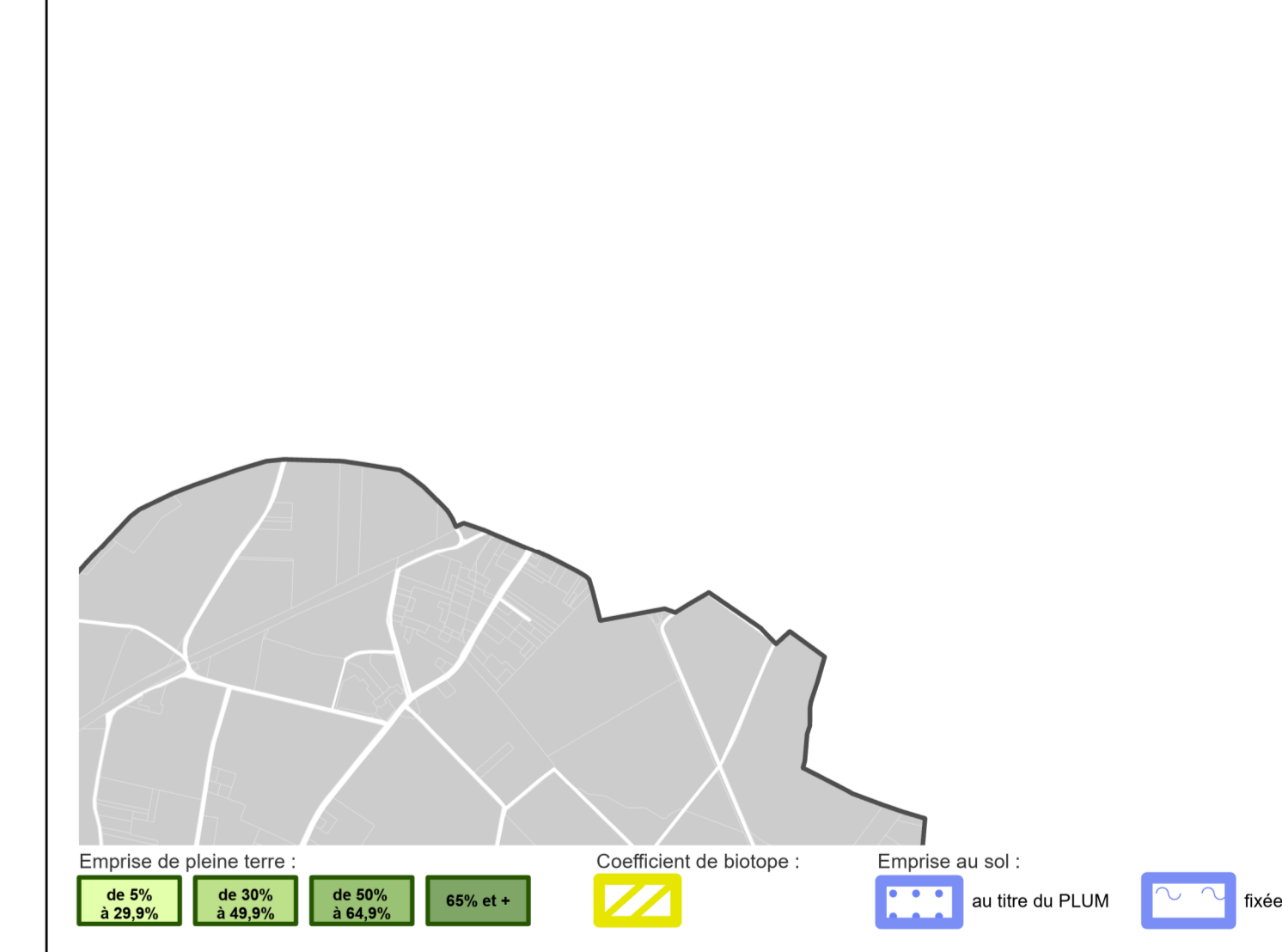
LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
<p>Zonages d'urbanisme</p> <p>UC - Zone Urbaine de Centre-ville UC1 - Zone Urbaine de Centre-ville UC2 - Zone Urbaine de Centre-ville UC3 - Zone Urbaine de Centre-ville UC4 - Zone Urbaine de Centre-ville UB - Zone Urbaine de Boulevard UF - Zone Urbaine de Fonction UE - Zone Urbaine d'Equipement UA - Zone Urbaine d'Activités ZAU - Zone d'Activités Urbaines A - Zone Agricole N - Zone Naturelle TMM - Indice de taille minimale de logements (DC-3.2)</p>	<p>Prescriptions d'urbanisme</p> <p>Cône de vue et perspective exposé Acte protégé Lignes bordées Alignement d'arbres Coteur d'art Parcs et jardins Boisement urbain et espaces d'ornement Espaces touristiques Jardins familiaux et partagés Frange agricole ou paysagère Zone humide et d'aménagement hydraulique</p> <p>BBB - susceptible de changer de destination Espace non réaménageable Espace patrimonial Lignes commerciales protégées Emploi commercial protégé Secteur de construction linéaire Secteur respectant un minimum (*) ou un maximum (**) de logements par hectare Zone non constructible Appareillement de plus de 3 toits Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation Secteur de transports publics collectifs</p>

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

